

ASSOCIATION Comité des fêtes de Tayrac

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée à la préfecture de Lot et Garonne, le 28 février 2012,

n° de dossier : 20120018

identification RNA : W471001368

SIRET : 802 383 620 00019

Siège social : Mairie de Tayrac – Place Saint Amans - 47270 Tayrac

## Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 Décembre 2017

Le 8/12/2017 à 21h15 heures, les membres de l'association dénommée Comité des fêtes de Tayrac, dont le siège social est à Mairie de Tayrac - Place St Amans - 47270 Tayrac, se sont réunis en assemblée générale à la salle des associations, sur convocation du Président par courriel, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration possible.

GAZEAU Stéphane préside la séance en sa qualité de président de l'association ; Mr CAMPMAS Aubry est secrétaire de séance en sa qualité de trésorier de l'association.

Le président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 5 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

### **Bilan annuel**

Le rapport Moral est présenté par le président. Le rapport financier est présenté par le trésorier.

### **Renouvellement du Conseil d'administration**

Les membres du conseil sont :

DAUBRESSE Marie – DENAYROUZE Célia – CAMPMAS Aubry – GAZEAU Stéphane – HERCHEL Vincent – TOVO Gilbert

### **Questions diverses**

Pas de questions diverses

### **Renouvellement du bureau**

Le président en exercice procède au renouvellement du bureau. Après prise en compte de la démission de DAUBRESSE Mélodie, le bureau suivant est proposé au vote :

DAUBRESSE Marie – HERCHEL Vincent – GAZEAU Stéphane – DENAYROUZE Célia

Il est accepté à l'unanimité. Le bureau se réunit pour procéder à l'élection de son président, son vice-président, son trésorier, son secrétaire et ses assesseurs.

## Noms et fonctions du bureau

Le bureau voté est composé de :

GAZEAU Stéphane	:	Président
DENAYROUZES Célia	:	Vice-Président
HERCHEL Vincent	:	Trésorier
DAUBRESSE Marie	:	Secrétaire
CAMPMAS Aubry	:	Secrétaire adjoint

## Habilitation compte bancaire

Le président et le trésorier sont désignés habilités à faire fonctionner le compte bancaire.

## Résolution portant sur la désignation de la personne chargée des formalités administratives réglementaires

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président, pour accomplir toutes formalités nécessaires, notamment le dépôt de la déclaration modificative à la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h54

Suite à l'assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et le secrétaire de séance.

Le Président



Le Secrétaire

